

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

Hors papier : 6 mois, 4 fr. ; Un an, 8 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
1 h. 16 m. matin.	5 h. 10 m. matin.	6 h. 49 m. matin.	10 h. 12 m. matin.	8 h. 23 m. matin.	10 h. 40 m. matin.	4 h. 27 m. soir.	1 h. 8 m. matin.
5 h. 10 m. soir.	11 h. 40 m. soir.	2 h. 51 m. soir.	3 h. 56 m. soir.	4 h. 22 m. soir.	5 h. 51 m. soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 h. 39 m. »
		7 h. 34 m. soir.	8 h. 46 m. »	9 h. 28 m. »	10 h. 55 m. »		2 h. 48 m. soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m. matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 50 m. soir.

Train de foire. Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m. matin.

AVIS
L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

LE PARJURE.
On lit dans la France :

Il y avait une injure à lancer au président de la République. M. Paul de Cassagnac s'en est chargé.
Nous détachons du compte rendu officiel de la séance du 4 novembre à la Chambre, le passage suivant :

M. Clémenceau. — Vous êtes fatigués, messieurs, du défilé des candidats officiels venant à cette tribune plaider les circonstances atténuantes, s'excusant, cherchant à atténuer les faits et venant dire que la candidature officielle ne leur a pas profité, quelques-uns même prétendent qu'elle leur a nuï ; heureux quand ils ne vont pas, comme le plus éminent d'entre eux, comme leur chef, jusqu'à renier leurs actes, jusqu'à désavouer leurs subordonnés. (Approbation à gauche. Rires.)
M. Le Provost de Launay fils. — C'est au maréchal que vous faites allusion ?
M. Clémenceau. — Je fais allusion à M. de Fourton désignant le Bulletin des Communes.
M. Le Provost de Launay fils. — Les deux auraient pu être mis ensemble.

M. Clémenceau. Monsieur, c'est une affaire entre M. le président de la République et vous.

M. Paul de Cassagnac. — Il n'y a rien de commun entre lui et nous depuis son parjure ! (Bruyantes exclamations.)

M. le Président. — Monsieur Paul de Cassagnac, je ne peux laisser passer une parole qui est une offense au premier magistrat de la République. Je vous rappelle à l'ordre.

Devancé par son corréligionnaire politique, on voit que M. de Cassagnac s'est rattrapé sur le choix de l'expression.

Parjure ! cela sonne bien dans la bouche d'un impérialiste.

On entrevait tout de suite les tables de la loi brisées, la Constitution violée, la représentation nationale arrêtée, les villes terrorisées, les populations paisibles mitraillées, les maisons éventrées, la conscience publique atterrée, la France humiliée, déshonorée, traitée et traînée enfin pieds et poings liés aux genoux de l'Allemand...

Mais où s'agèrent nos souvenirs ? Ce n'est point là ce que signifie maintenant le mot parjure.

Le président de la République s'est parjuré parce qu'il n'a rien fait de tout cela, parce qu'il a repris la voie droite, parce qu'il a respecté la volonté nationale, parce qu'il n'a pas attenté à la liberté des citoyens, parce qu'il n'a pas déchainé l'élément et ramené l'invasion.

Il s'est parjuré parce qu'il a tenu la parole qu'il avait donnée en ces termes :

On vous dit que je veux renverser la République, vous ne le croirez pas.

Que n'a-t-il suivi l'exemple de Bonaparte disant au conseil des Anciens, le 18^e Brumaire :

On nous abreuve de calomnies.

On parle d'un nouveau César, d'un nouveau

Cromwell. On répand que je veux établir un gouvernement militaire.

Je vous le jure, représentants du peuple, la patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi.

Évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices : la liberté, l'égalité !

Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs.

Je ne suis d'aucune coterie. Je ne suis que du grand parti du peuple français.

Pourquoi M. de Mac-Mahon n'a-t-il pas suivi l'exemple du prince Louis-Napoléon, président de la seconde République, répétant vingt fois les mêmes protestations, les mêmes adjurations, les mêmes serments ?

Pourquoi n'a-t-il pas, comme eux, trompé, menti, violé la loi, déporté les citoyens, emprisonné les députés, banni ses adversaires et mis la main sur la bouche des juges ?

Parjure, va !

CH. LAURENT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du 4, l'élection de M. Leroux a été invalidée par 313 voix contre 174 sur 487 votants.

Seconde séance du 5 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Paul de Cassagnac dans l'arrondissement de Condom. Le bureau conclut à la validation, et la commission d'enquête conclut à l'invalidation.

M. Paul de Cassagnac dit que ces conclusions d'invalidation étaient bien dues à la répugnance invincible qu'il n'a jamais cessé d'éprouver pour la République.

L'orateur estime que c'est un honneur que lui fait la majorité en se disposant à le frapper en dehors de tout esprit de justice.

M. le président dit qu'une pareille imputation est offensante pour la Chambre et invite l'orateur à tenir compte de cet avertissement. (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac répond qu'il en tiendra compte par déférence pour M. le Président, et faute de pouvoir faire autrement ; en tous cas il est sans exemple que la Chambre ait validé une élection contre les conclusions de sa commission d'enquête, et l'on fait prévoir qu'il n'en sera pas autrement dans le cas actuel. A la veille d'être arraché brutalement de son banc pour quelques jours, l'orateur pourrait comme M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, se dire fier de quitter cette Chambre, mais il doit à ses électeurs de défendre leur mandat.

Aucune invalidation, en effet, n'aura été plus odieuse que celle de l'élection de Condom.

La Chambre a nommé trois députés de sa propre autorité. Elle a admis M. de Bouville, qui n'avait point la majorité.

M. le président invite l'orateur à respecter les décisions de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac ajoute que la Chambre a invalidé l'élection de M. Haentjens pour des articles qu'il n'avait pas faits, et a renvoyé trois fois devant les électeurs M. Peyrusse, dont on n'a triomphé à la fin que par la fraude et le vol ; mais on n'avait pas vu encore invalider par la commission d'enquête une élection à la validation de laquelle concluait la sous-commission, après enquête dans le département.

En 1876, l'orateur s'est présenté dans l'arrondissement de Condom, où il n'avait aucune propriété, mais qui déteste la République et regrette l'empire. Un grand nombre de députés républicains ne sont élus que parce qu'ils se parent de sentiments conservateurs et religieux ; on ne les nommerait pas si on

savait la besogne qu'ils viennent faire à la Chambre en considérant le cléricalisme comme l'ennemi commun, appuyant le candidat royaliste.

La sous-préfet qui était chargé de cette campagne est actuellement préfet des Hautes-Pyrénées.

L'orateur cite quelques pages de sa circulaire de 1876.

Il affirmait, dans cette circulaire, ses opinions impérialistes et ses espérances dans le retour de la dynastie des Napoléon ; il ne pouvait régner aucune incertitude sur la signification du scrutin qui donna 3,000 voix de majorité à l'orateur.

Cette élection fut validée. Il est vrai que plus tard la majorité livrait l'orateur à la justice, qui le condamna à quatre mois de prison. Le bruit court même que le ministère n'attend que le verdict de la Chambre pour commencer de nouvelles poursuites. (Bruits divers.)

Survint le 16 Mai ; il y avait alors un président de la République qui n'est pas le même que celui d'aujourd'hui. (Bruit.)

M. le président invite l'orateur à laisser la personne du président en dehors des débats.

M. Paul de Cassagnac dit que, depuis le 14 octobre, la personnalité du président s'efface, mais jusqu'à cette époque, il appartient à la discussion.

Toutes ses déclarations d'alors sont personnelles et dans son premier message il considérait la politique des 363 comme funeste à la France.

Dans un ordre du jour aux troupes, le président leur demandait leur concours pour assurer les respects de la loi et l'accomplissement de sa mission, qu'il entendait remplir jusqu'au bout. Il déclarait enfin qu'il ne saurait obéir aux sommations de la démagogie, et qu'il protégerait énergiquement les fonctionnaires dévoués à sa politique. (Très-bien et rires à droite.)

L'orateur dit qu'il est de ceux qui ont cru loyalement et bêtement (Rires à droite) à ces paroles ; c'est pour cela qu'il a accepté la candidature officielle, qui ne lui apportait aucune force et à laquelle il apportait, au contraire, son nom et sa popularité.

Il y a eu alors une coalition de tous les partis conservateurs, et la circulaire que fit alors l'orateur répondait à cette nouvelle situation. Il posait la question sur le terrain du salut social.

Aussi tous les conservateurs se rallièrent-ils autour de son nom ; ils se trouveront unis à la prochaine élection, parce que l'orateur a tenu ses promesses et rempli ses engagements ; il a défendu son programme, qui est de faire vivre la France avant de savoir par quelle dynastie elle sera gouvernée.

Tous les membres de cette Chambre ont-ils tenu également leurs promesses ? Combien de programmes réclamant toutes libertés, comme celui de M. Gambetta à Belleville, ont été déchirés. Le discours de Romans n'est qu'un écho lointain et comme honteux de ce programme.

M. le président invite l'orateur à s'abstenir de personnalités.

M. de Cassagnac dit qu'il a le droit de dire que l'élection faite sur le programme de Belleville n'est pas sincère. Quant à lui, tout ce qu'il a promis il a tenu. (Très-bien ! à droite.)

Où sont toutes les promesses de liberté faites aux électeurs ? on ne parle que de répressions dans cette Assemblée, on ne fait que de la répression dans le Gouvernement. M. de Girardin n'a pas craint de jeter au ministère le reproche d'arbitraire.

Le scrutin du 14 octobre a donné à l'orateur 4,000 voix de plus que le précédent, c'est-à-dire les voix obtenues par le candidat royaliste en 1871. Ce scrutin n'est que la répétition de celui de 1877, qui a été jugé franc et sincère.

Cependant, dès les premiers jours, on annonçait l'invalidation de l'élection, qui, disait le journal républicain, faisait du département du Gers la honte de la France ; mais on se gardait bien de parler des faits qui pourraient être mis à la charge du parti républicain ; j'aurais un reproche ne s'élève contre une seule des élections de la gauche.

Le seul but qu'on poursuive c'est de rattraper les sièges perdus ; les mandats électoraux devien-

nent ainsi des bureaux de tabac qu'on distribue aux amis.

Or, dans l'élection de Condom, il n'y a pas de manœuvres qu'on n'ait mise en œuvre jusqu'à prétendre que l'élection d'un candidat conservateur aurait pour effet la dépossession des propriétaires actuels et la domination des nobles et des curés, et jusqu'à faire appel à la peur de l'étranger.

M. Albert Joly dit qu'on était payé pour cela.

M. Paul de Cassagnac répond que c'est probable, et que la caisse était sans doute à Berlin. (Applaudissements et rires à droite. — Bruit.)

On s'appuie, pour proposer l'invalidation, sur les poursuites dont le candidat républicain a été l'objet avant l'élection. Mais il faut connaître l'affiche qui a donné lieu à ces poursuites. (Interruptions et bruit.)

M. de Cassagnac, se tournant vers l'honorable M. Marion, l'invite à ne pas interrompre ; l'orateur sortira de cette Chambre comme M. Marion n'est pas sorti du Corps législatif. (Bruit.)

M. Marion dit qu'il n'a pas interrompu et demande à l'orateur d'expliquer ses paroles.

M. le président invite M. Paul de Cassagnac à ne pas faire d'incidents personnels.

M. Paul de Cassagnac donne lecture de l'affiche de son concurrent, qui se terminait par des menaces de guerre étrangère et de guerre civile.

Sans doute, il est difficile de reprocher à un candidat des faits qui se retrouvent dans presque toutes les élections de la majorité ; mais il faut au moins que ces faits soient connus.

La séance est suspendue à quatre heures un quart et reprise à quatre heures trente-cinq minutes.

M. Paul de Cassagnac, poursuivant son discours, s'explique sur les poursuites dirigées contre le comité républicain du Gers, et rappelle que des poursuites analogues ont eu lieu en 1871 contre un journal conservateur en pleine période électorale ; il expose ensuite les phases de la vérification de son élection dans le 4^e bureau. Il attaque les commissions d'enquête, qui voyageaient aux frais des députés invalidés.

MM. le président, Margaine et Gailly nient ; ils disent que le règlement a réglé cette matière.

M. Paul de Cassagnac réplique, il dit que le règlement est fait par la Chambre pour ses besoins.

Le président invite l'orateur à ne pas persister dans ce langage.

M. Paul de Cassagnac, insistant sur cette question, le président lui adresse une observation dans laquelle il affirme le droit de la Chambre sur son règlement.

M. Paul de Cassagnac continue à critiquer les opérations de la commission d'enquête, qui a déployé un grand appareil pour en imposer aux paysans, aux petits fonctionnaires, et a fabriqué un rapport concluant à l'invalidation. M. Gambetta a compris qu'il serait maladroit d'invalider l'élection de Condom, mais il n'est pas assez influent pour l'empêcher.

M. de Douville-Maillefeu dit que cela prouve que la majorité n'obéit pas toujours à M. Gambetta.

M. Paul de Cassagnac s'étonne d'être interrompu par un ancien candidat officiel de l'empire.

M. Paul de Cassagnac veut lire la circulaire électorale de M. de Douville-Maillefeu, impliquant qu'il fut candidat officiel de l'empire.

M. de Douville-Maillefeu nie énergiquement.

M. Grévy interdit la lecture de la circulaire.

M. Paul de Cassagnac fait circuler le document à gauche, puis à droite. Il poursuit ensuite ses récriminations et déclare que la candidature officielle et les affiches blanches lui furent plus nuisibles qu'utiles. Il reproche au gouvernement d'avoir pratiqué des visites domiciliaires chez les socialistes qu'il déclare meilleurs et plus sérieux républicains que les membres de la majorité.

M. Lepère, l'interrompant, dit qu'il ne sa

fera pas le complice de M. de Cassagnac en répondant à des imputations étrangères au débat. Il ajoute que le droit d'interpellation est ouvert à tous.

M. Paul de Cassagnac réplique que M. Lepère est auteur de monstruosités politiques.

M. le président rappelle l'orateur à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac insiste.

M. le président le menace d'un nouveau rappel à l'ordre, ajoutant qu'il consultera la Chambre si M. de Cassagnac persiste à demeurer hors de l'ordre. (Protestations à droite.)

Le président ajoute que M. Paul de Cassagnac a un moyen de conserver la parole; c'est de se renfermer dans le débat et de cesser ses attaques contre ses collègues et contre le gouvernement.

M. Paul de Cassagnac, faisant allusion au 16 mai, dit que le maréchal avait déclaré qu'il irait jusqu'au bout, mettrait les députés, républicains à la porte et ferait sauter le Sénat plutôt que de se rendre.

M. Grévy fait observer à l'orateur qu'il ne peut pas attribuer au président de la République un fait qualifié crime par la loi.

M. Paul de Cassagnac réplique que le maréchal ne voulait pas faire un coup d'Etat, mais obtenir du Sénat une nouvelle dissolution.

Revenant à la question de son élection, M. Paul de Cassagnac accuse le bureau de s'être déjugé après avis de la commission d'enquête.

M. Floquet répond qu'il expliquera cette variation.

Plusieurs voix : A demain !

M. Paul de Cassagnac dit qu'il est à la disposition de la Chambre, mais qu'il en a encore pour une heure.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à sept heures.

M. Allain Targé déposera jeudi son rapport sur l'élection de M. de Mun, auquel il a communiqué aujourd'hui toutes les pièces.

M. Floquet déclare, de son côté, qu'il tient son rapport à la disposition de M. de Fourtou.

SÉNAT

Séance du 4 novembre. (Suite.)

M. Calmon — Je demande que le Sénat fixe au mardi 12 novembre l'élection des sénateurs inamovibles en remplacement de nos regrettés collègues, M. le général Chareton, Mgr Dupanloup et M. Renouard.

M. le baron de Lareinty demande que cette élection ait lieu le vendredi 15 novembre.

Une voix : Mais pourquoi ce retard ?

M. de Lareinty. — Puisqu'on me demande des raisons, je dirai franchement qu'il est inutile que les sénateurs aient un peu plus de temps pour voir les délégués avant que le Sénat reprenne sérieusement ses travaux. (Mouvements divers.)

M. le comte Rampon insiste pour la date du mardi 12 novembre.

M. le président. — Quant au délai nécessaire pour procéder à l'élection des trois sénateurs inamovibles, tous les précédents sont conformes; il a toujours été entendu qu'un délai de huitaine doit s'écouler entre la proposition de procéder à l'élection et le jour de l'élection.

Or, du lundi 4 au mardi 12, il y a un délai de huit jours, conformément aux précédents. (Adhésion) Le Sénat consulté, fixe au vendredi 15 novembre

l'élection des trois sénateurs inamovibles; puis, après quelques observations de M. Hubert Delisle, du général d'Andigné et de M. de Freycinet, ministre des travaux publics, il décide qu'il commencera jeudi prochain la discussion sur les conclusions du rapport concernant l'amélioration et l'achèvement des voies navigables à l'intérieur.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

INFORMATIONS

Nouvelle Calédonie

On lit dans le Journal officiel :

« Dans son dernier rapport le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a rendu compte au ministre de la marine que les déportés concessionnaires à Moindou, auxquels il avait fait délivrer des armes pour leur défense personnelle, lui avaient demandé à prendre part, en qualité d'éclaireurs, aux opérations dirigées contre les Canaques dans le bassin de la Foa.

L'attitude de ces déportés est excellente et, par leur connaissance du pays, ils ont rendu de véritables services aux colonnes expéditionnaires.

En informant le ministre de ces faits, le capitaine de vaisseau Oiry a prié de faire accorder la remise totale de leur peine aux nommés :

- Malherbe, (Edogard);
Marlan (Nicolas-Ferdinand);
Boillot (François-Ferdinand-Zéphirin),
Lhôte (Edouard-Auguste);
Warendeuf (Jules-César),

dont le dévouement a été plus particulièrement remarqué dans ces circonstances. Cette proposition, ayant été accueillie par la commission des grâces, vient d'être ratifiée par M. le président de la République.

La fièvre jaune au Sénégal

On lit dans le Journal officiel :

« Le consul de France à Lisbonne vient de transmettre au ministre de la marine un télégramme du gouverneur du Sénégal qui donne des nouvelles de cette colonie jusqu'au 26 octobre.

« La fièvre jaune, après avoir sévi cruellement à Dakar et à Gorée, a envahi, comme on pouvait le craindre, le premier arrondissement de la ville de Saint-Louis, où elle exerce ses ravages, tant sur la population blanche que sur celle de couleur. Le médecin en chef Bourgarrel, les médecins Cotrel et Gouffé, les pharmaciens Desprez et Boyer, l'abbé Aubry et quatre Sœurs de charité sont au nombre des victimes.

« Les troupes qui tiennent ordinairement garnison à Saint-Louis, ont été disséminées dans des baraquements disposés à l'avance.

« Le Cygne et le Dakar sont, jusqu'à présent, préservés.

« Dans le deuxième arrondissement, il y a une légère amélioration, et l'on compte sur les grandes brises du Nord, qui ne surviennent, en général, qu'en novembre ou, plus tard, en décembre, pour faire cesser complètement l'épidémie.

« Le gouverneur, le lieutenant-colonel Canard, commandant l'arrondissement de Gorée, les membres du corps médical, les Sœurs de charité, les aumôniers attachés aux hôpitaux, les infirmiers, tous ceux, enfin, auxquels incombe le périlleux devoir de visiter et de soigner les malades, font preuve d'un zèle et d'une abnégation au-dessus de tout éloge.

« M. le médecin en chef Bourgarrel, qui vient de succomber aux atteintes du fléau, était parti pour le Sénégal récemment, bien que sa santé ne fût pas complètement rétablie du long séjour qu'il avait fait dans cette colonie. Il est mort victime de son noble dévouement.

LA CONSOMMATION A PARIS PENDANT L'EXPOSITION.

L'affluence des étrangers à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1878, a été telle, qu'il ressort des constatations de l'octroi que les objets de consommation introduits dans la capitale ont dépassé toutes les prévisions; c'est ainsi que, pendant un mois seulement, on a consommé à Paris:
11,417,232 kil. de viande de boucherie;
1,908,992 kil. de viande de charcuterie;
1,372,801 kil. de volaille et gibier;
1,454,290 kil. de poisson de mer et rivière;
1,460,146 kil. de beurre de toute espèce;
27,387,900 œufs;
13,632 kil. d'herbes fraîches;
1,648 kil. de rosin;
1,155,048 kil. de fruits et légumes.

Ces totaux formidables dépassent la moyenne ordinaire de la consommation parisienne dans des proportions énormes.

CHRONIQUE LOCALE

Nous sommes heureux d'apprendre que notre abonné et ami M. Deloncle, de la Métairie-Haute, vient d'obtenir une médaille de bronze à l'Exposition universelle, pour ses vins.

Une Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne vient d'être autorisée à se créer à Montauban.

La direction du mouvement général des fonds a publié le tableau des pièces de 20 fr. et de 10 fr. en or, et de 5 fr. en argent frappées en France, de 1803 à 1878 pour les premières, de 1850 à 1869 pour les secondes et de l'an IV à 1878 pour les troisièmes.

Les totaux sont: 355,194,406 pièces de 20 fr.; 101,304,161 pièces de 10 fr.; 1,012,120,096 pour pièces de 5 fr. en argent.

Les années où a eu lieu le maximum de la

frappe ont été: pour les pièces de 20 fr., 1859 avec 26,166,075; pour les pièces de 10 fr., 1857, avec 14,498,136; pour les pièces de 5 fr. en argent, 1811, avec 48,947,496.

Les années de minimum ont donné seulement: 5,957 pièces de 20 fr. en 1845; 109,351 pièces de 10 fr. en 1869; 3,365 pièces de 5 fr. en argent en 1859.

Cirque Vénitien.

Les brillantes représentations du Cirque Vénitien continuent d'attirer la population caudrucienne. C'est toujours un plaisir nouveau de voir les exercices équestres de M. Corado, écuyer remarquable, pour qui le double saut périlleux à cheval n'est rien, et qui étonne par ses évolutions andalouses.

Les clowns sont désopilants et lancent le calembour avec un naturel et une facilité d'élocution pittoresques. Que dire du célèbre gymnasiarque Desailly, qui ne serait point déplacé à l'Hippodrome, et qui fait de la barre fixe un art des plus gracieux.

Enfin, pour le bouquet, l'apparition du géant chinois! Ce colosse qui ne mesure pas moins de 2 mètres 30 cent. en costume national et 2 mètres 80 cent. avec l'aide du gibon et des talons européens. C'est Gulliver au milieu des Lilliputiens.

Tout cela explique l'engouement du public pour les représentations équestres de M. Truzzi.

On annonce la mort à Toulouse, rue du Rampart Villeneuve, d'une femme âgée de cent six ans.

Catherine Arqué, veuve Cronau, était née en 1772, sous le règne de Louis XV.

Ces derniers jours, il a été beaucoup question de l'agression dont M. Magre, de Toulouse, a été victime à Madrid.

D'après des informations particulières, M. Magre a eu une altercation avec des garçons de service, dans un café-restaurant de Madrid, et, sortant, il été frappé avec une épée et une canne à lance.

Tous les employés de cet établissement ont été arrêtés.

Le procès suit son cours.

Les journaux espagnols racontent qu'un autre Français, garde magasin sur la ligne de Ciudad-Real à Madrid, vient d'être grièvement blessé d'un coup de feu, au pont de la Guidiana.

Cet acte excite ici une vive indignation.

Le préfet et les juges du tribunal de première instance se sont rendus immédiatement sur les lieux.

La gendarmerie est à la poursuite des coupables; quelques-uns de ces derniers ont été arrêtés.

On écrit de Puch (Lot et Garonne) au Journal d'Agen.

Le croup règne ici en maître; les écoles

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 novembre 1878. (2)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

SOUVENIRS DE VOYAGES.

Abou'l-Abbas semblait fort indifférent à ces opinions partagées. Ce qu'il y avait de certain et d'incontestable, c'est qu'il était intrépide chasseur, qu'il avait tué une douzaine de panthères, et trois lions dans l'espace de quelques années; qu'il connaissait toutes les passes des montagnes, tous les sentiers des forêts, toutes les routes de la plaine; qu'il ne faisait de mal à personne, mais qu'il ne souffrait jamais que personne, tentât de lui faire mal. Abou'l-Abbas avait le poignet solide, l'œil sûr, la main prompte, un yatagan affilé et un énorme fusil qui portait loin et juste. Il était donc à la fois respecté et redouté, ce qui constitue une condition sociale

toujours appréciable.

Nous approchions de Deir-et-Kamar, et nous suivions lentement, au pas de nos chevaux, une route vraiment infernale, digne avenue conduisant à une cité de démons.

Lamartine avait jadis accompli ce même parcours que je suivais alors. Son Itinéraire ne me quittait jamais, et j'étudiais ligne à ligne, rocher à rocher, précipice à précipice, l'admirable description qu'avait tracée le grand poète, et qui me faisait paraître l'art presque aussi sublime que la nature.

« A droite et à gauche, lisais-je en constatant de l'œil la fidélité de la description, s'élevaient, comme deux remparts perpendiculaires hauts de trois à quatre cents pieds, deux chaînes de montagnes qui semblent avoir été séparées récemment l'une de l'autre par un coup de marteau du fabricant des mondes, ou peut-être le tremblement de terre qui secoua le Liban jusque dans ses fondements quand le Fils de l'homme, rendant son âme à Dieu, non loin de ces mêmes montagnes, poussa ce dernier soupir qui refoula l'esprit d'erreur, d'oppression et de mensonge, et souffla la vérité, la liberté et la vie dans un monde renouvelé. Les blocs gigantesques détachés des deux flancs des montagnes, semés comme des cailloux par la main des enfants dans le lit d'un ruisseau, formaient le lit horrible, profond, immense, hérissé de ce torrent à sec; quelques-unes de ces pierres étaient des masses plus élevées et plus longues que de hautes maisons.

« Les unes étaient posées d'aplomb comme des cubes solides et éternels; les autres, suspendues sur leurs angles et soutenues par la pression d'autres roches invisibles, semblaient tomber encore

rouler toujours, et présentaient l'image d'une ruine en action, d'une chute incessante, d'un chaos de pierres, d'une avalanche intarissable de rochers; rochers de couleurs funèbres, gris, noirs, marbrés de feu et de blanc, opaques; vagues pétrifiées, d'un fleuve de granit, pas une goutte d'eau dans les profonds interstices de ce lit calciné par un soleil brûlant; pas une herbe, pas une tige, pas une plante grimpante, ni dans ce torrent, ni sur les pentes crénelées et ardues des deux côtés de l'abîme; c'était un océan de pierres, une cataracte de rochers à laquelle la diversité de leurs formes, la variété de leurs poses, la bizarrerie de leurs chutes, le jeu des ombres ou de la lumière sur leurs flancs ou sur leurs surfaces, semblaient prêter le mouvement et la fluidité. Si le Dante eût voulu peindre, dans un des cercles de son Enfer, l'enfer des pierres, l'enfer de l'aridité, de la ruine, de la chute des choses, de la dégradation des mondes, de la caducité des âges, voilà la scène qu'il aurait dû simplement copier. C'est un fleuve des dernières heures du monde quand le feu aura tout consumé, et que la terre, dévoilant ses entrailles, ne sera plus qu'un bloc inutile de pierres calcinées sous les pas du terrible juge qui viendra la visiter.

Il faut avoir parcouru ces lieux maudits pour comprendre toute la grandeur de cette description poétique. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette nature mouvementée, loin d'élever l'âme, lui donne les pensées les plus sinistres. On a le spleen sur la route de Deir-et-Kamar, et l'on comprend que la mort descende de cette cité de repoussants fanatiques.

Nous avons traversé l'impétueux Dhamour (l'ancien Thamyris de la mythologie grecque) sur un

grossier pont de bois chancelant et croulant, nous passâmes le torrent d'El-Aouild, sur un simple tronç d'arbre que nos chevaux franchirent en pointant les oreilles, et avec cette sûreté de pieds particulière à ceux de leur race; nous étions en plein pays drussé.

Parfois nous rencontrons sur notre route de ces hommes enveloppés dans leurs longues robes; la tête ceinte du turban volumineux, la barbe longue, et tombant sur la poitrine, l'œil farouche, la physionomie basse et perfide, la bouche large et aux lèvres sèches, marchant avec la gravité du serpent qui déroule lentement ses anneaux au soleil.

Enfin nous atteignîmes la ville. Deir-et-Kamar est située dans une vallée assez bien cultivée, riche et fertile. Les maisons sont basses et grillées; les rues son pavées et mal entretenues, et les restes insignifiants d'un château, qui ne possède point l'élégance ordinaire de l'architecture moresque, lui donnent beaucoup plutôt l'aspect d'une grosse bourgade que d'une capitale. C'est bien là le centre d'une population sauvage qu'on ne peut gouverner que par la terreur, qu'on ne peut contenir qu'avec le sabre, qui ne sait tirer aucun parti des richesses qu'elle dérober, qui n'a d'autre luxe que celui des armes et quelquefois celui des vêtements toujours éclatants d'or, de soie, toujours brillants de couleurs.

sont fermées, et les enfants, par ordre des médecins sont emmenés dans d'autres localités pour éviter, autant que possible, cette nouvelle épidémie qui fait des ravages extraordinaires.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Parmi les arrestations faites dernièrement à Agen de plusieurs individus inculpés de vol dans différentes églises du département, figure une femme veuve, mère de six enfants, qui vient d'être transférée dans la maison d'arrêt de Montauban. Ses deux aînés, âgés de 16 et 17 ans, ont été écroués avec elle, tandis que les quatre autres, encore en bas-âge, se sont trouvés abandonnés, sans asile, par une lem-pératrice rigoureuse, à peine vêtue, et sans autre ressource que celle provenant de la charité publique.

Informé de la profonde misère et de l'abandon de ces quatre pauvres petits enfants, M. le Préfet les a immédiatement fait recueillir et admettre à l'hospice, où ils ont été l'objet de soins empressés.

On écrit de Saint-Sernin 29 octobre, à l'Aveyronnais :

Un événement lamentable vient de se produire dimanche, 27 octobre, dans la commune de Plaisance.

Un gendarme de la brigade de Saint-Sernin, voyageant seul pour les affaires de service, a rencontré sur sa route un chasseur qu'il a poursuivi. Après l'avoir atteint, il lui a demandé ses noms et qualité, que le braconnier s'est obstiné à cacher. Il a fini par déclarer qu'il était étranger au pays et dépourvu de papiers pour établir son identité, bien qu'il fut habitant d'un hameau voisin.

Le gendarme lui a enjoint alors de le suivre devant l'autorité pour justifier de son identité, sous peine d'être traité comme vagabond. Sur le refus réitéré qui lui est opposé, le gendarme le saisit pour l'entraîner. Aussitôt il s'est établi entre ces deux hommes une lutte acharnée, avec des alternatives de supériorité et d'infériorité.

Trois fois ils sont tombés sur le sol et trois fois ils se sont relevés avec un redoublement de colère. Le braconnier avait heureusement caché son fusil avant d'être rejoint par le gendarme, mais il cherchait, paraît-il, à le ressaisir pour en faire usage. Le gendarme ne portait, lui, que son revolver, et son adversaire était parvenu à le lui enlever de son étui, mais il n'en put faire usage, n'ayant ni assez de temps et assez d'adresse pour l'armer. Le gendarme le lui reprend dans la lutte et le somme de se rendre et d'obéir à la loi sous la menace de mort. Le braconnier s'obstine à la lutte, et d'une main, étroitement le gendarme au cou pour l'étrangler, de l'autre il le frappe à coups redoublés sur la tête.

Dans cette extrémité, le gendarme voyant sa vie menacée et ne pouvant s'arracher des étreintes de son agresseur, arme son revolver, et d'un coup de feu, abat à ses pieds ce malheureux chasseur. La mort a été instantanée.

Les magistrats du tribunal de Saint-Affrique, sont allés le lendemain relever le cadavre et commencer une information sur cette triste affaire.

Le chasseur, du nom de Pommier, était fort et vigoureux, âgé de vingt-six ans, et laisse une veuve avec un enfant.

On ne comprend pas qu'un homme raisonnable, sans précédent judiciaire, ait ainsi affronté la mort, sous le prétexte prétexté d'éviter une faible amende de chasse.

On lit dans le Républicain de Narbonne :

« Depuis quelques jours la ville et l'arrondissement de Narbonne sont l'objet d'une surveillance spéciale de la part des autorités françaises et espagnoles.

Des arrestations nombreuses ont eu lieu à Narbonne et dans plusieurs communes de l'arrondissement.

La plupart des sujets espagnols, se conformant aux prescriptions des arrêtés du préfet de l'Aude et du consul d'Espagne, se sont fait immatriculer; un grand nombre d'autres ont pris la fuite ou sont rentrés en Espagne. Un certain nombre ont été internés dans l'inté-

rieur de la France. Un premier convoi d'une trentaine partira incessamment pour Limoges, lieu de leur internement. Un deuxième convoi partira dans quelques jours. »

FOIRE DE CAHORS DU 4 NOVEMBRE.

La foire de Cahors du 4 novembre a été assez belle dans son ensemble, 250 paires de bœufs seulement ont été amenés; très-peu ont trouvé d'acquéreurs. En revanche, il s'est fait beaucoup d'affaires sur les petits cochons, dont un grand nombre ont été vendus à des prix variant de 25 à 80 fr. la pièce. Les cochons gras se sont vendus à raison de 50 fr. les 50 kilogrammes poids vif. 200 paires d'oies, vendues en moyenne 2 fr. le kilogramme poids vif. 800 montons ou brebis; les gras destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 80 à 85 c. le kilogramme poids vif. Il s'est fait assez d'affaires.

Halle aux grains : 850 hectolitres de blé ont été mis en vente; 800 hectolitres ont été vendus au prix moyen de 23 fr. 75 l'hectolitre.

650 hectolitres de maïs mis en vente; 600 hectolitres ont été vendus au prix moyen de 13 fr. 50 l'hectolitre.

Pas de vols ni accidents à signaler.

Tous ceux qui ont une cage et des oiseaux savent très-bien que les oiseaux d'abord et les débris de grain ensuite, attirent une quantité d'insectes, les uns microscopiques, les autres parasitiques, mais tous offensants et, de plus, très-difficiles à expulser du petit palais ornithologique. Eh bien, le soir quand vous réentrez la cage, introduisez, entre les barreaux d'en bas, une pincée d'ortuèr, ou mieux une cosse mûre de cotonnier dont les molles garnitures attireront les insectes pendant la nuit, et vous mettront à même de leur donner, le lendemain matin, un congé illimité.

Jean de PARIS.

Il paraît, d'après le Sport, que le jeu à la mode dans les châteaux, cette année, serait le Brazco. Vous allez savoir ce que cache ce nom espagnol.

Ce jeu se compose d'un long billard de 4 mètres sur 2 mètres 50 de largeur, sur la place duquel se trouvent huit rainures parallèles avec des coureurs montés sur pivots.

Les coureurs — de petits bonshommes au costume varié de nuances ont pour pistes les rainures. Aux extrémités du billard sont quatre poignées que chaque joueur saisit et à laquelle il donne une poussée à un signal donné.

Le coureur, ainsi lancé va donner sur une bande de caoutchouc et retourné en pivotant à son point de départ. Là se trouve une sorte de graduation marquée par de petites bornes numérotées 1, 2, 3, 4, 10.

Tout le mérite consiste à lancer assez fort le coureur pour qu'il ne reste pas en chemin, sans cependant lui faire dépasser le but; dans les deux cas le coup est nul.

La partie est générale. Chacun à son poste attend les trois coups, signal du départ, avant de pousser son bonhomme. On paie 50 centimes et le gagnant ramasse la poêle. Il est prélevé un huitième pour le jeu; le maximum des points est de trente, puisque le plus haut numéro est dix et qu'on a trois coups à jouer.

Ce jeu, fort amusant remplace les courses de salon, qui eurent tant de succès il y a quelques années.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Nous croyons savoir que le président de la République a vivement insisté auprès de ses ministres pour qu'aucune suite ne fût donnée aux attaques personnelles que M. Paul de Cassagnac a dirigées contre lui.

Un mot que l'on prête à ce propos à M. de Mac-Mahon peint bien la situation d'esprit dans laquelle l'ont laissé ces attaques : M. de Cassagnac, aurait-il dit, s'est trompé sur mon

compte; mais ce n'est pas une raison pour que je croie nécessaire de me défendre.

Certains ministres auraient cependant insisté avec vivacité sur l'intérêt qu'il y avait à ne point créer un précédent fâcheux en laissant impunies des injures adressées, non à un homme, mais au chef de l'Etat.

Le président de la République ne se serait pas rendu à cet argument, et aurait maintenu son opinion première.

(France).

Bourse de Paris

Cours du 7 Novembre.

Table with 2 columns: Valeurs diverses au comptant, CLOTURE du 6 nov., CLOTURE précédente. Includes Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. %.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, CLOTURE du 6 nov., CLOTURE précédente. Includes Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

VARIÉTÉS

Vieilles chansons quereynnoises.

LA TSANO MALAQUO.

Elle fut composée pour une jeune fille malade; les médecins venus de loin lui ordonnent simplement une bonne soupe. Elle eut un bel enfant. L'air est traînant et très-harmonieux.

La Tsano n'és malaquod, Ello n'a près soun mal En balatsen l'oustal, Digan n'ou la bay béré (bis) Sounquo soun bel ami, Lou sé et lou mati.

Y en porto dé las figos Et dé rasins muscats, Béléou lous mintaras.

Bontalou dip l'armari, Sé mé podi léba Béléou lous mintara.

Anas trouba moun père, Bous bengo rémercia, Car you nou podi pas.

Tou père és à Toulouso, Dé Toulouso à Paris, Casso lous médeicis.

Lous médeicis bengueront, Dal mitan dé l'oustal, Y an coungut soun mal.

Fazes-li un paou de soupo, Dins un toupi d'arsen, Béléou la gariren.

L'atset pas met mintasado, Né fet un bel enfant; Voilà son gariment.

MOUN PÈRO MÈ BOL MARIDA

Ce sont les déboires et la vengeance d'une jeune fille mariée à un vieillard; celui-ci s'espoutignuet la suquo; les vers de rang pair se terminent en o.

Moun père mé bol marida, Amay m'a maridado, M'a donnado and un biellard.

And un biellard malado, Lou biellard me fa laoura, Et tira la carreto.

You nou la podi pas tira, Lou biellard m'a batudo, Qu'as pouu, qu'as pouu! o moun biellard,

Tantos t'en farey uno, Quand you t'é farey lou let, Te raoubarey la plumo!

Te boutarey per couissi, Uno peyro tant duro, Lou biellard s'en ba laoura.

S'espoutignuet la suquo, Attrap'atrop' o moun biellard, Attrap'aquele pruno!

Del tén qué las aoutros flouriran, La tio séra maduro.

LOU PRAT A DAILLA

Chant de fénaison. Le sujet est un amour de circonstance. Le refrain n'est pas partout le même.

A bal à la ribière, La bouteillo mé rebeillo, Y a un prat à dailla.

La bouteillo entre mes bras, Y abio très daillars, La bouteillo mé rebeillo.

Que l'an près à dailla, La bouteillo entre mes bras, Y abio très filetos,

La bouteillo eto, Qué l'an près à fana, La bouteillo...

La pus tsuno de toutos, La bouteillo... Bay querré lou dinna, La bouteillo...

Y siousquet pas anado, La bouteillo... Qué la bésout tourna, La bouteillo...

Et dellosous appello, La bouteillo... Qué l'abèz pla' gagnat, La bouteillo...

De très, lous dous y angueront, La bouteillo... L'aoutré no y anguet pas, La bouteillo...

Bello qu'as fat à l'aoutré, La bouteillo... Qué bengué pas dinna? La bouteillo...

Anous bostr amour bello, La bouteillo... Qu'l'empato dé dinna, La bouteillo.

LOU TSALOUS

Chanson connue surtout aux limites de l'Agenais; quelques mots caractéristiques témoignent en même temps de son ancienneté; ainsi: espado, testo. L'intrigue est une petite scène de jalousie au village. Les vers de rang pair se terminent en o.

Ound erés bous arser o anado? Mourblu! courblu! Marioun! Ound erés bous arser o anado?

Altsardi culi la saladado, Moun diou! jésus! moun amit! Al tsordi culi la saladado.

Qual èro an bous qué l'amassabo? Mourblu! etc. etc. Aquo nostro couisno Tsano.

Moun diou! etc. etc. Las fennos portont pas d'espado! Mourblu! etc. etc. Aquo sa counouillo cargado.

Moun diou! etc. etc. Et you bous couparey la testo! Mourblu! etc. etc.

Qué farés bous apoy del resto? Moun diou! etc. etc. La tsitarey pel la finestro.

Mourblu! etc. etc. Las mouscos né faran grand festo. Moun diou! etc. etc.

(A suivre).

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes.)

Sous ce titre: « Petit traité de lecture à haute voix, à l'usage des Ecoles primaires » M. E. Legouvé, de l'Académie française publié à la librairie Hetzel le petit manuel destiné par la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique à inaugurer cet enseignement dans nos écoles primaires. Jamais science nouvelle n'aura trouvé des son début un maître plus maître en son sujet. Cette fois du moins, ce ne sera pas la leçon aura fait défaut à l'élève.

1 vol. in 48. Prix, broché: 1 fr. par poste, 1 fr. 15

La onzième édition de l'Art de la lecture, du même auteur, à l'usage de l'enseignement secondaire parait en même temps augmentée de deux nouveaux chapitres. — Prix broché: 2 fr. par la poste 2 fr. 30 — J. Hetzel et C^{ie}, Paris, 18, rue Jacob

AVIS

Messieurs les banquiers, aubergistes, cafetiers et fournisseurs, sont prévenus que M. le comte F. de Rollignac se trouve dans la dure nécessité de ne pouvoir payer aucune dette de son fils Robert.

UN REMÈDE A BON MARCHÉ

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, long à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler ; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque façon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes, et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, im-

primée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies. 2

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; agueurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), darts, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Darts M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec

toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Malades qui souffrez d'irritation de la poitrine ou d'autres organes, ou bien de douleurs quelconques, employez le PAPIER LARDY à l'extrait de piment. C'est le meilleur remède, le plus prompt et le meilleur marché. Une seule application vous soulagera et souvent vous guérira. 1 fr. 50 la boîte.

LA REVUE DE FRANCE
Sommaire du 1^{er} novembre 1878.
Lord Palmerston et l'alliance française sous la Mo-

narchie de Juillet, par M^{***}.
Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome ; mission contre la doctrine de l'infailibilité du Pape, d'après les documents inédits du ministère des affaires étrangères (troisième et dernier article), par M. R. Chantelauze.

Le Tigre, roman (cinquième partie), par M. Alfred Assollant.
Encore l'homme et la bête. — La foi et la science expérimentale, par le P. Didon, de l'Ordre de Saint-Dominique.

Les origines féodales d'un tribunal, par Jules Levallois.
Poésies. — La reine et les quatre infantes, portraits de femme et de jeunes filles ; — I. La Reine ; — II. Madonette ; — III. Penserosa ; — IV. Mistraline ; — V. Suavita, par M. Xavier Aubryet.

Revue de la quinzaine. — Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. — Revue scientifique, par M. Ferdinand Delaunay. — Chronique politique (intérieur), par M. Louis Joly ; (extérieur), par M. Ch. Hubin. — Finances, par M. G. C. — Notices bibliographiques.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

INSÉRÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Lavoisier.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

1^o La belle Propriété de M. Emile Delard, située à Floressas, canton de Puy-l'Evêque, avec belle Maison de maître, grand Enclos attenant, Jardins, Basse-cour et Granges ;

2^o Une autre Propriété au même endroit, avec Maison de colon, Granges et Etables, en nature de terre labourable, beaux vignobles Bois et Prés.

Pour l'acquisition et les renseignements, s'adresser à M. Mousset, agent d'affaires à Puy-l'Evêque (Lot).

Nota. Ladite propriété est traversée par la route de Puy-l'Evêque à Montcuq.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

OREZZA

Eau minérale ferrugineuse, acide, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues. Cette eau est sans rivale dans le traitement des

GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSIS — ANÉMIE
et toutes les maladies provenant de

L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

M. MAURICE, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés.

Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES

RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honorer de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

CHACUN CHEZ SOI

peut très facilement et rapidement ARGENTER, d'une façon durable, tout objet en cuivre, bronze, etc., REARGENTER le Ruoltz et le Plaqué usé, avec le Blanc d'argent pur, de M. MARTY, 9, rue Saint-Hilaire, à Toulouse.

La boîte avec instruction, 4 fr. 50 c.; la demi-boîte, 2 fr. 50 c.; le quart de boîte, 1 fr. 50. (Envoi franco contre timbres-postes.)

Se trouve à Cahors, chez M. SOULIÉ, doreur.

LE TRIOMPHE LE PLUS ÉCLATANT de l'Exposition 1878

SEUL GRAND PRIX

Décerné aux célèbres machines à coudre WHEELER et WILSON

sur tous les concurrents du Monde entier

H. VIGNERON,

seul concessionnaire pour la France,

70, Boulevard Sébastopol, PARIS.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvigoac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15.

L'ABBÉ PARAMELLE.

L'ART

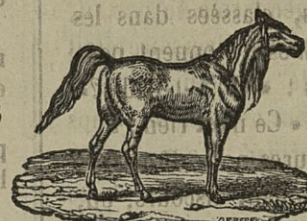
de découvrir les Sources

1 volume in 8°.

Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878



FEU LAUR TOPIQUE LAUR

BAUME IGNÉ DES KADURKES TOPIQUE DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr. PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris, et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroie vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel. Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.